

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée  
609, promenade Kumpf, bureau 105  
Waterloo (Ontario) N2V 1K8  
Téléphone : (888) 432-7901

## Rapport public initial

**Date de publication du rapport :** 11 octobre 2024

**Numéro d'inspection :** 2024-1029-0003

**Type d'inspection :**

Incident critique

Suivi

**Titulaire de permis :** CVH (n° 2) LP par son commandité, Southbridge Care Homes (société en commandite, par son commandité, Southbridge Health Care GP Inc.)

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Centre de soins de santé Parkview Manor, Chesley

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 9 octobre 2024

Les rapports suivants ont fait l'objet d'une inspection :

- Rapport : n° 00123761 lié à l'écllosion de COVID-19
- Rapport : n° 00124694 – Suivi n° : 1 - Règl. de l'Ont. 246/22 - art. 19, Foyer sûr et sécuritaire, DEC 26 septembre 2024

## Ordres de conformité émis précédemment

Il a été déterminé que le foyer s'est conformé aux ordres de conformité suivants émis précédemment :

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée  
609, promenade Kumpf, bureau 105  
Waterloo (Ontario) N2V 1K8  
Téléphone : (888) 432-7901

L'ordre n° 001 suite à l'inspection n° 2024-1029-0001 conformément à l'al. 102(9)a  
du Règl. de l'Ont. 249/22, art. 19

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été appliqués pendant l'inspection :

Foyer sûr et sécuritaire  
Prévention et contrôle des infections

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Médecin hygiéniste en chef et ministère de la Santé

Avis écrit de non-conformité n° 001 aux termes de la LRSLD, 2021, par. 154 (1) 1.

**Non-respect de : Règl. de l'Ont. 246/22, art. 272**

Médecin hygiéniste en chef et ministère de la Santé

art. 272 Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à assurer le respect de tous les ordres, ou conseils et toutes les directives, orientations ou recommandations applicables que formule le médecin-hygiéniste en chef ou le médecin-hygiéniste nommé en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les recommandations formulées par le médecin hygiéniste en chef ou un médecin hygiéniste nommé en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* soient suivies dans le foyer. Plus

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée  
609, promenade Kumpf, bureau 105  
Waterloo (Ontario) N2V 1K8  
Téléphone : (888) 432-7901

précisément, le titulaire de permis n'a pas suivi les Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosons dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif, qui sont entrées en vigueur en avril 2024.

**Justification et résumé**

Le foyer a été déclaré en écloson en août 2024.

Lors d'une écloson soupçonnée ou confirmée, les surfaces fréquemment touchées doivent être nettoyées et désinfectées au moins deux fois par jour.

L'examen de la liste de vérification quotidienne du nettoyage des surfaces souvent touchées a révélé que ce nettoyage n'a pas été effectué deux fois par jour pendant l'écloson dans le foyer.

Le responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI) a reconnu que la liste de vérification du nettoyage des surfaces fréquemment touchées était incomplète ou remplie une fois par jour, mais qu'elle aurait dû l'être deux fois par jour.

L'omission de veiller à ce que les surfaces fréquemment touchées soient nettoyées deux fois par jour pendant une écloson confirmée a accru le risque de transmission aux résidents du foyer.

**Sources :** Rapport d'incident critique, liste de vérification quotidienne du nettoyage des surfaces fréquemment touchées, entrevue avec le responsable de la PCI

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée  
609, promenade Kumpf, bureau 105  
Waterloo (Ontario) N2V 1K8  
Téléphone : (888) 432-7901